

Aujourd'hui trois heures mille sept cent quatre et  
vingt treize, l'an 2<sup>e</sup> de la République, nous  
maire officier municipal, et notable, de la commune  
de combier, étant assemblés au lieu ordinaire de nos  
séances, pour délibérer sur la nomination d'un  
syndic fabrique; En conséquence après la délibération  
et les voix rassemblées, et réunies, le citoyen Sicard curé  
a été nommé syndic: et a accepté la dite charge, et  
pour gérer les affaires de la paroisse, et recevoir les sommes  
qui seront dues dans la suite; a compter de ce jour

Ensemble recevoir l'argent des chaques  
qui sont et pourront être déposés d'argent  
et n'avant dans la caisse, et qui seront payés à  
l'avance sur la quittance du syndic fabrique nommé à  
cet effet, et qui se charge de rendre compte de la dite  
gestion tous les ans au premier de Janvier en présence de  
la commune assemblée; et en outre si dans le courant  
de l'année et des années suivantes <sup>quelques</sup> a droit à demander  
et deiger quelques sommes dues, le d. syndic fabrique  
ne donnera rien sans qu'il rapporte un certificat signé  
du maire et des officiers municipaux de lad. commune  
Sicard ~~curé~~ syndic fabrique  
vallade officier municipal Galabré Duboulet maire Lalaton officier municipal  
Ejguac notable Francoais, Etienne notable  
Chevrière ~~notable~~ De la ~~commune~~